

REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2026-19

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de former de manière continue le personnel,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec le CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE une convention pour une formation professionnelle intitulée « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 », à destination de deux agents, qui se tiendra les 25, 26 et 27 février 2026, pour un montant de 1 050 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

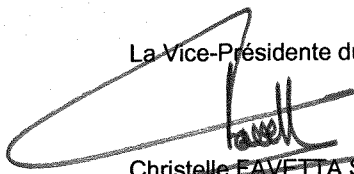
ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

25 FEV. 2026

La Vice-Présidente du CCAS


Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2026-19 CHMS CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de transmission de l'acte : 25/02/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/02/2026

Numéro de l'acte : 26_01008 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260223-26_01008-CC

Date de décision : 23/02/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle